Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	18	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-36

Participation RASED pour psychologue et enseignant

Madame le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années, un Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) a été créé sur la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord, pour venir en aide aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

Le RASED est composé d'un psychologue et d'un enseignant.

Le psychologue est basé au groupe scolaire de Belle Isle en Terre, mais il intervient sur les 15 autres communes de la circonscription, dont Plouaret. Un bureau est mis à sa disposition dans les locaux de l'école, le matériel pédagogique dont il a besoin est financé par la commune de Belle Isle en Terre. De ce fait, la commune de Belle Isle en Terre demande une participation financière à chaque commune concernée à hauteur de 1€ par élève scolarisé. Pour l'année scolaire 2025/2026, l'effectif de l'école de Plouaret est de 162 élèves.

Par ailleurs, pour l'enseignement spécialisé rattaché à l'école Jean Denis, la commune de Plouaret demande une participation aux 15 autres communes de la circonscription de Guingamp Nord, pour participation aux dépenses de fonctionnement et d'équipement à hauteur du même montant, soit 1€/élève scolarisé.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer la convention RASED avec la commune de Belle-Isle-en-Terre,

AUTORISE le versement de 162 € à la commune de Belle Isle en Terre au titre de la participation au RASED pour l'année scolaire 2025/2026.

AUTORISE Madame le Maire à établir les conventions entre la commune de Plouaret et les quinze autres communes de la circonscription de l'Education Nationale de Guingamp Nord.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN